Commune de GELOS
Département : PYRENEES-ATLANTIQUES
Arrondissement : Pau

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20261102-2026_85-DE

Délibération N° DEL_2026_85 du 02 novembre 2026

Le deux novembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
Effectif	Présents	Votants
27	25	27
Date de la convocation : 27/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Date de la publication : 04/11/2026		

Présents : Pascal MORA, Martine LAUGÉ, Florent LALUCAA, Béatrice DELQUIGNIE, Ahmed ALLAL, Anne NAVARRE, Jean-Pierre LACROIX, Danielle SERRESSEQUE, Damien MAVRE, Serge BORNE, Serge SIAFFA, Didier SALAT, André-Pierre BONAMY, Martine LAHARGUE, Pierre-Alexandre MORISOT, Joëlle TEULÉ, Thierry LARSABAL, Emmanuelle BOONE, Fatima BONDU, Jessica FONTENIER-TOBAL, Sarah ARASCO, Marc PHILIPPE, Nathalie CAILLEY, Alain AUGUSTO, Caroline COUSIN
Représentés : Ghislain PÉRISSÉ représenté par Alain AUGUSTO, Aurore CASTETS représentée par Marc PHILIPPE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jessica FONTENIER-TOBAL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

2026-85 : Subvention exceptionnelle à l'union des fondateurs du musée de la Résistance et de déportation des Pyrénées-Atlantiques

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu la délibération 2026-43, Budget primitif Communal 2026 ;
- Vu l'annexe « ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES ».

L'union des fondateurs du musée de la Résistance et de déportation des Pyrénées-Atlantiques, située à Pau, est une association loi 1901 composée de bénévoles.
Pour poursuivre son engagement, qui repose principalement sur la transmission de la mémoire des temps troublés de la période 1939-1945 en accueillant plusieurs milliers de visiteurs chaque année (dont près de la moitié de scolaires), une campagne de demande de subventions auprès des maires de la communauté d'Agglomération a été entreprise.

Considérant qu'il est prévu à l'article 65748, un montant de 10 000€ en seconde tranche non affecté.
Il est proposé d'attribuer un montant de 200 € à titre de subvention exceptionnelle à l'union des fondateurs du musée de la Résistance et de déportation des Pyrénées-Atlantiques

Le conseil municipal est invité à

APPROUVER
Art 1 – L'affectation de 200 € à l'union des fondateurs du musée de la Résistance et de déportation des Pyrénées-Atlantiques au titre de subvention exceptionnelle.

Il est précisé que les crédits sont disponibles à l'article 65 748.

Résultat du vote : adoptée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pascal MORA
Président de séance

MAIRIE DE GELOS 64110

Jessica FONTENIER-TOBAL
Secrétaire de séance